

### TOUS LES SALARIES DE L'UES SONT CONCERNES



L'intéressement est une prime liée à la performance ou aux résultats de l'entreprise, alors que la participation consiste en la redistribution d'une quote-part des bénéfices.

Jusqu'alors La Direction prenait unilatéralement la décision de verser une prime d'intéressement à une partie de ses salariés.

L'obtention de cette prime était soumise à l'atteinte de critères : le cumul d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et de marge contributive, lesquels critères étaient fixés par l'employeur.

Cette mise en place triennale a connu son terme fin 2017 et une prime n'a été versée qu'à certains d'entre vous en mai 2018.

Afin que chacun puisse bénéficier d'une prime en 2019 la CFTC a signé un **ACCORD DE PARTICIPATION** pour chacun d'entre vous, y compris l'ensemble des salariés du Service Transaction, et, Carrières et Compétences (jusqu'alors exclu du périmètre d'intéressement).

Cette prime de participation sera d'un montant égal pour tous, au prorata du temps passé dans l'entreprise en 2018 et versée sur vos bulletins de mai 2019.

**Nous attendons le montant avec impatience !**

Vous retrouverez le contenu de cet accord sur notre site [CFTC-foncia.fr](http://CFTC-foncia.fr).



[www.cftc-foncia.fr](http://www.cftc-foncia.fr)